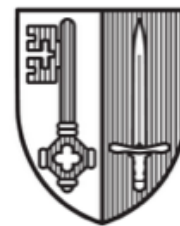




Conseil général
Maison de Commune
Place du Bourg
1323 Romainmôtier
T 024 453 22 08
sec.conseil@romainmotier.ch
www.romainmotier.ch/conseil



Procès-verbal du Conseil général de Romainmôtier-Envy

Mardi 11 juin 2024

Le président Fréville Laforge souhaite la bienvenue aux membres du conseil général. Il précise que cette séance sera enregistrée et annonce la présence d'un journaliste de la rédaction de l'Omnibus. Il rappelle aux visiteurs et visiteuses qu'ils n'ont pas le droit de vote et de parole.

1. Appel nominal

Sont présent-e-s :

Baehni Luc, Benza Isabelle, Besson Anne-Marie, Blanc Michel, Blum André, Blum Anne, Boulaz Marius, De la Touche Isabelle, Desarzens Christophe, Duvauchelle Annika, Gaudard Michel, Henchoz Guillaume, Huber Verena, Jordan Michel, Laforge Frédéric, Lugon Pascal, Massard Nicolas, Mauron Guy, Moinecourt Jacques, Moinecourt Martine, Perreaud Julien, Perreaud Nicole, Perreaud Sylvie, Rasori Alessandro, Rézenne Marlène, Soares Jérémie, Vincent Michel, Wettstein Harri, Zimmermann Christine.

Sont excusé-e-s :

Benz Jacqueline, Besson Jean-Jacques, Blanc Valentina, Bonvin Barbara, Boulaz Martine, Boulaz Roland, Burri Katia, Genier Pierre, Hostettler Grégoire, Lavanchy Sébastien, Mezenen Sandrine, Nicod Stéphane, Perreault Joelle, Rémy Christophe, Siggen Manuel, Turk François.

Sont absent-e-s :

Boulaz Johan, Hostettler Diane, Kuster Kim, Liardon Nicolas, Naito Baptiste, Panchaud Damien, Rey Benjamin, Rey Cédric, Reymond Delphine, Reymond Jan.

Avec 29 conseillers généraux présents le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du mois de mars 2024

Il est procédé à la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Assermentations et démissions

Le président n'a reçu aucune demande d'assermentation ou de démission.

5. Lecture des lettres et propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'a été communiquée au bureau du Conseil.

6. Communication de la Municipalité

Le syndic Marc Benoît prend la parole et dresse la liste des différents événements qui se sont déroulés dans cette première partie de l'année. Il annonce que le tournage du film " A bras le corps " qui se tient dans le Bourg vient de se terminer aujourd'hui même. Il remercie les habitantes et les habitants de Romainmôtier-Envy de leur compréhension et de leur souplesse.

Il annonce que le restaurant « Chez Magali » a ouvert ses portes il y a 2 mois et la propriétaire des lieux se déclare satisfaite de la fréquentation.

Le défibrillateur a été installé sur la place du Bourg. Une formation quant à son usage a été dispensé aux personnes intéressées.

Le chemin de la Bretenause est en cours d'étude auprès du canton de Vaud.

Une séance concernant le projet de rénovation de la route de Vaulion sera organisée le 18 juin. Le syndic détaille la suite de la procédure.

Il signale que le nouveau réservoir d'eau potable est en fonction : des analyses bactériologiques ont été réalisées en mai elles se sont montrées négatives.

Il demande que les événements culturels soient bien communiqués au greffe et à la Municipalité.

Il annonce que le dossier du canal Maillefer a été repris en main par le municipal Nicolas Mezenen.

Le municipal Yves Mouquin annonce que la zone dévolue au compost à la déchetterie va être aplanie.

Le municipal Léo Piguet revient sur la tenue du tournage du film « A bras le corps ». Il explique que ce tournage s'est bien déroulé et que les infrastructures, les commerces et les restaurants du village et des environs ont pu bénéficier de la présence des équipes de tournage. Le film devra sortir courant 2025 et la Municipalité a d'ores et déjà invité la production à venir le projeter à Romainmôtier.

Il rappelle que les manifestations culturelles doivent être annoncées à la municipalité afin que celle-ci puisse avoir une vision d'ensemble des différentes activités au sein du Bourg.

La conseillère Isabelle de la Touche demande à la Municipalité si elle a pu réaliser des locations intéressantes et effectuer une rentrée d'argent avec ce tournage.

Le municipal Léo Piguet lui répond que la Municipalité a certes facturé certaines locations à la production mais que le but n'était pas de réaliser des bénéfices substantiels.

Le conseiller Michel Jordan signale que le film le "7ème juré" a vu quelques scènes tournées à Romainmôtier en 1962.

7. Election statutaires

Présidence & vice-présidence

Le président Fréville Laforge et la vice-présidente Marlène Rézenne se présentent à leur poste actuel. Ils sont élus tacitement.

Scrutateurs & scrutatrices

Anne-Marie Besson et Valentina Blanc se présentent à leur poste actuel. Elles sont élues tacitement.

Leurs suppléants Guy Mauron et Isabelle de la Touche se présentent à leur poste actuel. Ils sont élus tacitement.

Commission de gestion et finances

Anne-Marie Besson et Guillaume Henchoz quittent leur poste de membres de la commission.

Julien Perreaud et Christophe Desarzens sont élus.

Nicolas Massard est confirmé dans son poste de suppléant.

Commission Pacom

Aucune personne ne se porte volontaire pour occuper le poste de suppléant de la commission.

Secrétaire du Conseil général

Comme annoncé en fin d'année dernière, le secrétaire actuel Guillaume Henchoz, quitte son poste de secrétaire. Pour l'instant personne ne s'est présenté pour reprendre le flambeau. Le président annonce que le bureau se charge de publier une annonce et de présenter un candidat lors du prochain Conseil.

8. Préavis 03/2024 : Comptes et gestion 2023

Il est procédé à la lecture du rapport de la commission de gestion et finances.

Le syndic Marc Benoit apporte quelques éléments de réponse aux différents points soulevés par le rapport. Il indique que la commission a relevé l'augmentation des heures de la municipalité et reconnaît volontiers que c'est le cas.

Il annonce que la dette de la commune a effectivement augmenté suite à différents travaux d'envergure.

Il s'étonne de la remarque de la commission concernant le manque de collégialité de la municipalité. Son étonnement est partagé par les autres membres de la municipalité.

Il déplore mais assume les choix qui ont été pris concernant les solutions du parc informatique qui accompagnent la numérisation du greffe et de ses activités. Il concède qu'il y a encore de nombreux ajustements à faire et réitère sa confiance dans l'équipe du greffe.

Il admet que les questions qui ont trait à l'entretien du cimetière sont délicates. Il annonce qu'il faudra procéder à des arbitrages et les assumer entre la tendance à laisser la nature suivre son cours et la volonté d'avoir un cimetière « propre en ordre ».

Les comptes sont présentés par le président. Ils n'ont fait l'objet d'aucune questions de la part des membres du Conseil général.

Les comptes 2023 et le rapport de gestion sont approuvés à l'unanimité.

9. Rapport des délégués aux associations intercommunales

ASCOVABANO (Association scolaire de Vallorbe, Ballaigues et Vallon du Nozon) : Le municipal Nicolas Mezenen présente l'avancée de la réflexion concernant le choix des différentes options pour un nouveau collège dans le Vallon du Nozon. C'est bien vers la dernière option que le Comité de direction de l'ASCOVABANO se dirige, soit la variante 4. Il s'agit du scénario proposant un dispositif à deux établissements sur deux sites : un à Vaulion, un à Croy. Cette variante est privilégiée par toutes les municipalités consultées. C'est la variante la plus souple et la moins onéreuse. Il faudra ensuite présenter cette variante à l'assemblée générale de l'ASCOVABANO.

La conseillère générale Marlène Rézenne demande quand les constructions vont commencer et si le surcoût inhérent à des retards a déjà été calculé.

Le municipal Nicolas Mezenen lui répond que les coûts ont été calculés selon une fourchette haute. Un agenda et des chiffres plus précis seront proposés à une commission de l'ASCOVABANO. Il indique qu'il faudrait que ce nouvel établissement soit en fonction d'ici 5 ou 6 ans, idéalement.

AIVN (Association intercommunale du Vallon du Nozon pour l'épuration des eaux) : Le municipal Léo Piguet annonce que les comptes 2023 ont été acceptés. Il rappelle que l'AIVN fait partie des structures pilotes pour un nouveau plan général d'évacuation des eaux.

ORPC (Organisation régionale pour la protection civile) : Le municipal Nicolas Mezenen annonce que l'assemblée générale de l'ORPC s'est déroulée à Romainmôtier. La base opérationnelle d'Orbe a été inaugurée.

SDISPO (Service Défense Incendie et Secours de la Plaine de l'Orbe) : Le municipal Michel Chabloz présente le point. Les pompiers sont toujours à Orbe. L'ancien commandement a démissionné et il est remplacé par Pascal Niveret. Il y a de grosses difficultés au niveau du recrutement. Une des pistes explorées consiste à regarder du côté non pas des habitants qui ont tendance à penduler et donc à être absents de la zone pendant la journée, mais de voir avec les employés des grandes entreprises qui, eux, sont présents en journée.

AJOVAL (Réseau Enfance Orbe – La Vallée) : Le municipal Léo Piguet annonce que l'assemblée générale s'est tenue à Romainmôtier en mai 2024. Il mentionne l'existence et la mise en place du programme OASIS qui vise à lutter contre le non-recours à l'aide sociale.

10. Divers

La conseillère générale Marlène Rézenne indique la lecture d'un article intéressant portant sur la subvention cantonale pour les panneaux solaires sur les sites préservés.

Un conseiller qui n'annonce pas son nom explique qu'il a réservé la salle de Champbaillard le 13 juillet pour son mariage et s'excuse à l'avance des bruits et des dérangements que les habitants pourraient subir. Il propose aux personnes incommodées de ne pas appeler les forces de l'ordre mais plutôt de monter boire un verre à Champbaillard.

La conseillère générale Isabelle de la Touche annonce accueillir un artiste japonais dans la perspective d'honorer le jumelage avec Nagaoka. Hiroshi Ueta proposera des initiations à la calligraphie japonaise. Les habitants sont cordialement invités. Elle annonce également une performance in situ dans la maison des moines le 23 juin 2024.

Le municipal Yves Mouquin rappelle que les cloches de l'abbatiale sont à nouveau fonctionnelles.

Le président remercie tous les membres présents.

La séance se termine à 21h35